## ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

## RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

	`	,
Commission		
Gouvernement		
Rejeté	•	
	<b>AMENDEMENT</b>	N º 8
	présenté par Mme Lorho et Mme Ménard	
	TITRE	
Après le mot :		

## EXPOSÉ SOMMAIRE

« restauration »,

insérer les mots:

« à l'identique ».

La restauration à l'identique de la cathédrale Notre-Dame de Paris nous est intimée par le respect des traités internationaux ; elle est soutenue par de très nombreux experts du patrimoine. Il convient de ne pas déroger à ces traités pour ne pas créer de précédents désastreux pour nos autres monuments historiques classés et d'écouter les avis des experts du patrimoine, plus légitimes que le Gouvernement pour se prononcer sur la question.